



15ème législature

Question N° : 38519	De M. Jean-Pierre Vigier (Les Républicains - Haute-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > langue française	Tête d'analyse >Insertion du mot « parange »	Analyse > Insertion du mot « parange ».
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier interroge Mme la ministre de la culture sur l'insertion du mot « parange » dans le dictionnaire. En effet, s'il est aujourd'hui possible de caractériser un enfant ayant perdu un ou des parents d'orphelin, il n'existe encore aucun mot reconnu pour nommer un ou des parents venant de perdre un enfant. Et pourtant, le mot « parange » a très vite fait l'unanimité auprès des parents endeuillés et s'est imposé comme une évidence. Cependant, ce mot n'est toujours pas reconnu officiellement dans le dictionnaire de la langue française. Le 26 avril 2018, M. Pivot s'est d'ailleurs exprimé en faveur de cette demande en relayant une pétition signée par plus de 60 000 personnes. À ce jour, une proposition de loi a été déposée, demandant l'insertion de ce mot dans le dictionnaire. L'Académie française a alors annoncé, en janvier 2021, travailler en lien avec l'Assemblée nationale dans ce sens. Or, les nombreux parents qui se mobilisent depuis maintenant cinq ans pour faire reconnaître ce mot restent sans nouvelle concernant l'avancée des travaux et avec pour seule réponse, une hypothétique communication de l'Académie française dans les médias. Aussi, cette initiative est une demande universelle car elle concerne malheureusement tout le monde sans exception, sans différence d'idées politiques ou de classes sociales. Il lui demande donc où en sont les démarches concernant l'insertion du mot « parange » dans le dictionnaire.